

Demande d'extension d'exploitation de la carrière de la Pierre-Lévée et d'installation de criblage-concassage



Réunion publique

6 octobre 2012

information débat



Enquête publique

Avis d'enquête 29 octobre – 28 novembre

Dossier consultable en mairie d'Yzeures

Mis en ligne sur le site de la Préfecture 37

**Les Conseils Municipaux d'Yzeures/Creuse,
La Roche-Posay et Vicq/Gartempe
auront à donner leur avis**

Demande présentée par la Ligérienne Granulats

- Exploitation de la carrière la Pierre Levée par l'entreprise Dallay jusqu'en 1997
- En 1998, reprise par la SARL Carrières Matériaux Construction (CMC).
- En 2012, la CMC cède l'exploitation de la carrière à la Ligérienne Granulats. Droit d'exploitation jusqu'en 2015.
La Ligérienne exploite 18 carrières



Groupe France Béton
Environnement



Chaux et Matériaux
d'Amboise

Commercialisation

Cession négoce
matériaux



Cession exploitation
Carrière



Poursuite activité
béton, préfabriqué,
granulats

19 salariés en 2011

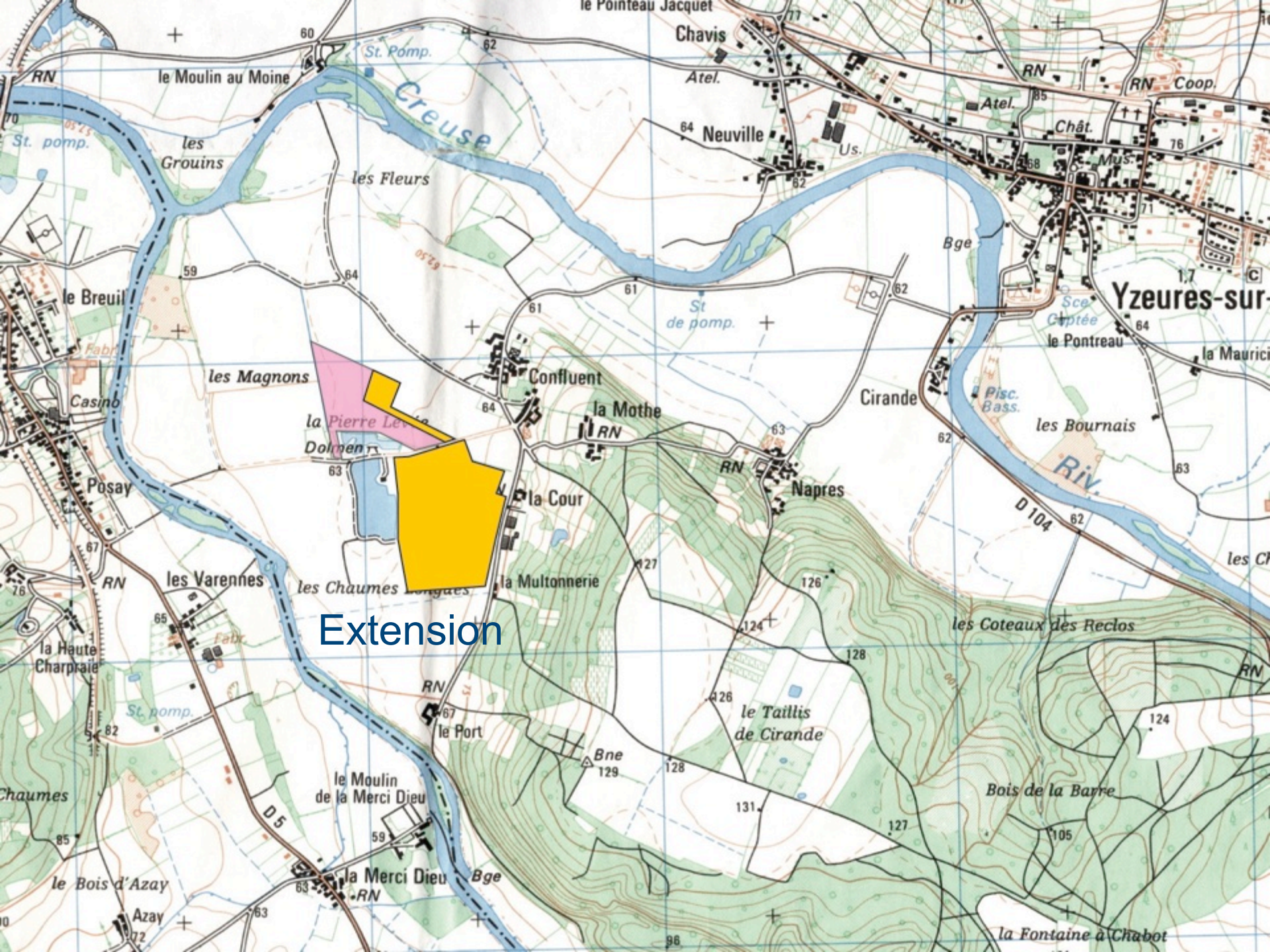
Exploitation Carrière
La Pierre-Levée

Exploite 18 carrières



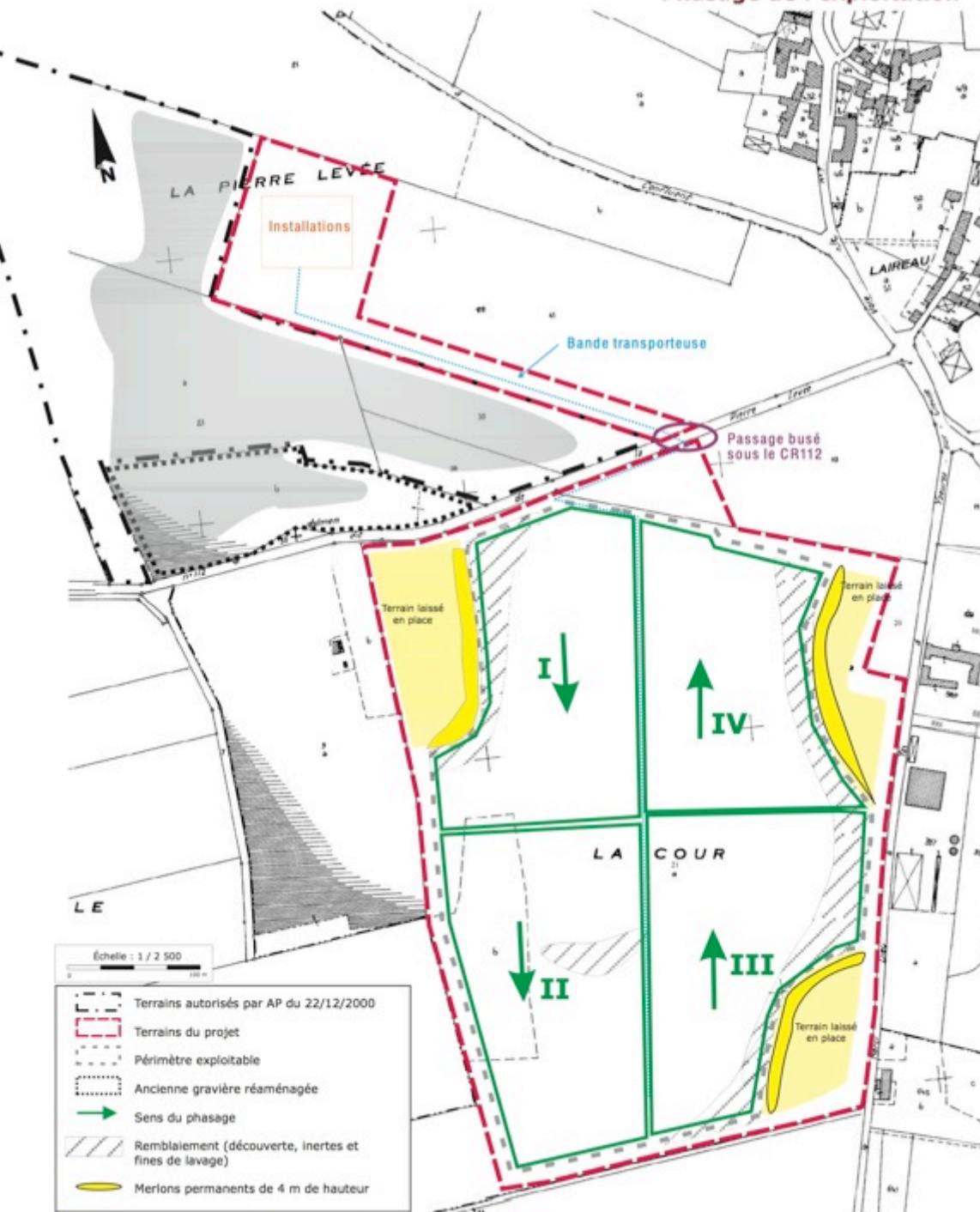


Carrière actuelle



Extension

Phasage de l'exploitation



Le site s'étend jusqu'à la route, en bordure des habitations

Extension de l'exploitation pour 20 ans

La surface est multipliée par 3

6,8 ha autorisés,

18,5 ha demandés

Le tonnage est multiplié par 4

Le rythme d'extraction est augmenté :

Passage de 15 000 tonnes /an

à 60 000 tonnes (maximum 80 000)

Des matériaux extérieurs sont apportés pour le remblai d'une partie du terrain

5 000 m³ par an (total 95 000 m³)

Installations de criblage, concassage, lavage installées sur le site

Production de 400 tonnes par jour

Installations en bordure de la carrière actuelle

Bandes transporteuses passant sous le chemin

Bassins de décantation
Stockage (4 à 7 m)



Une carrière plus étendue mais aussi plus profonde

Arrêté déc. 2000 : « La cote minimale du carreau de l'exploitation ne devra en aucun cas être inférieure à la cote 59,2 m NGF ». (fond)

La demande : « la cote minimale de l'excavation sera d'environ 56 m NGF au sud de la parcelle YS21 »

Le fond de la carrière sera donc en dessous du niveau du bord de la rivière (57,50m)

Le dossier ne fait pas état de cette expansion en profondeur, qui dépasse l'autorisation actuelle. L'extraction descend 3 mètres en dessous du niveau actuellement autorisé.

Est-ce que la cote de 59,2 m est actuellement respectée ?

Une enquête qui prend de vitesse le Plan Local d'Urbanisme

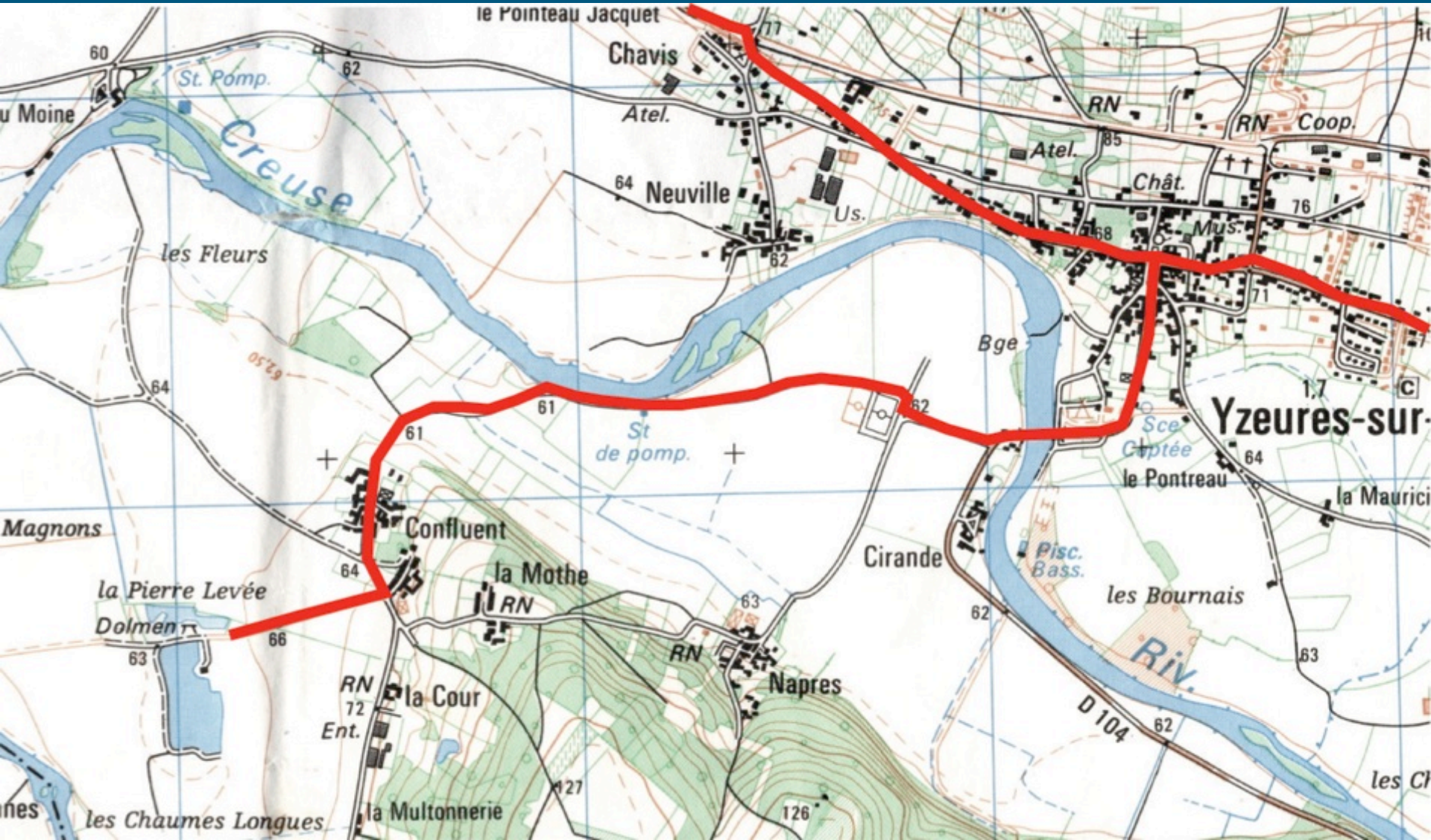
Texte du dossier : « Raison du choix. Aucune contrainte imposée pas un document d'urbanisme »

Le PLU en cours.

Il fera prochainement l'objet d'une réunion publique.

Un PLU est en cours, ce qui justifie le sursis à statuer demandé par le maire d'Yzeures

Risques pour la sécurité routière des riverains et des habitants du bourg



Risques pour la sécurité routière des riverains et des habitants du bourg

- De Confluent au stade : une route à 1 voie qui n'est pas adaptée à ce trafic
- Passage devant le camping et une zone destinée à être urbanisée
- Amplification du trafic en centre ville.
- 33 à 66 passages de camions par jour :
1 toutes les 10 minutes

Risques pour la sécurité routière des riverains et des habitants du bourg



Texte du dossier -

« Raison du choix :
l'accessibilité du site par un
réseau routier capable
d'accueillir le trafic routier
induit par le fonctionnement de
l'exploitation »

Des buttes de terre pour atténuer les émissions sonores

Des hameaux situés de 5 m à 300 m du site.

Des habitations de la Roche-Posay à 600 m

Une vallée qui fait caisse de résonance

Les bruits ont été mesurés pour les hameaux d'Yzeures mais pas pour La Roche-Posay

La mesure proposée dans la demande :

des merlons de terre de 4 m entre les limites de la gravière et les habitations de « Confluent », « La Cour », « Laireau » et « La Multonnerie ».

Contraire à la directive de réduction des extractions dans le lit majeur

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SDAGE) Loire Bretagne a décidé la réduction des extractions des granulats alluvionnaires en lit majeur.
- Objectif : réduire ces extractions de 4 % par an.

Le dossier a été refusé en 2011 car non compatible avec le SDAGE



Contraire à la directive de réduction des extractions dans le lit majeur

La Ligérienne représente le dossier en disant renoncer à l'exploitation de la parcelle inondable.

Le dossier reconnaît seulement que les installations sont en zone inondable.

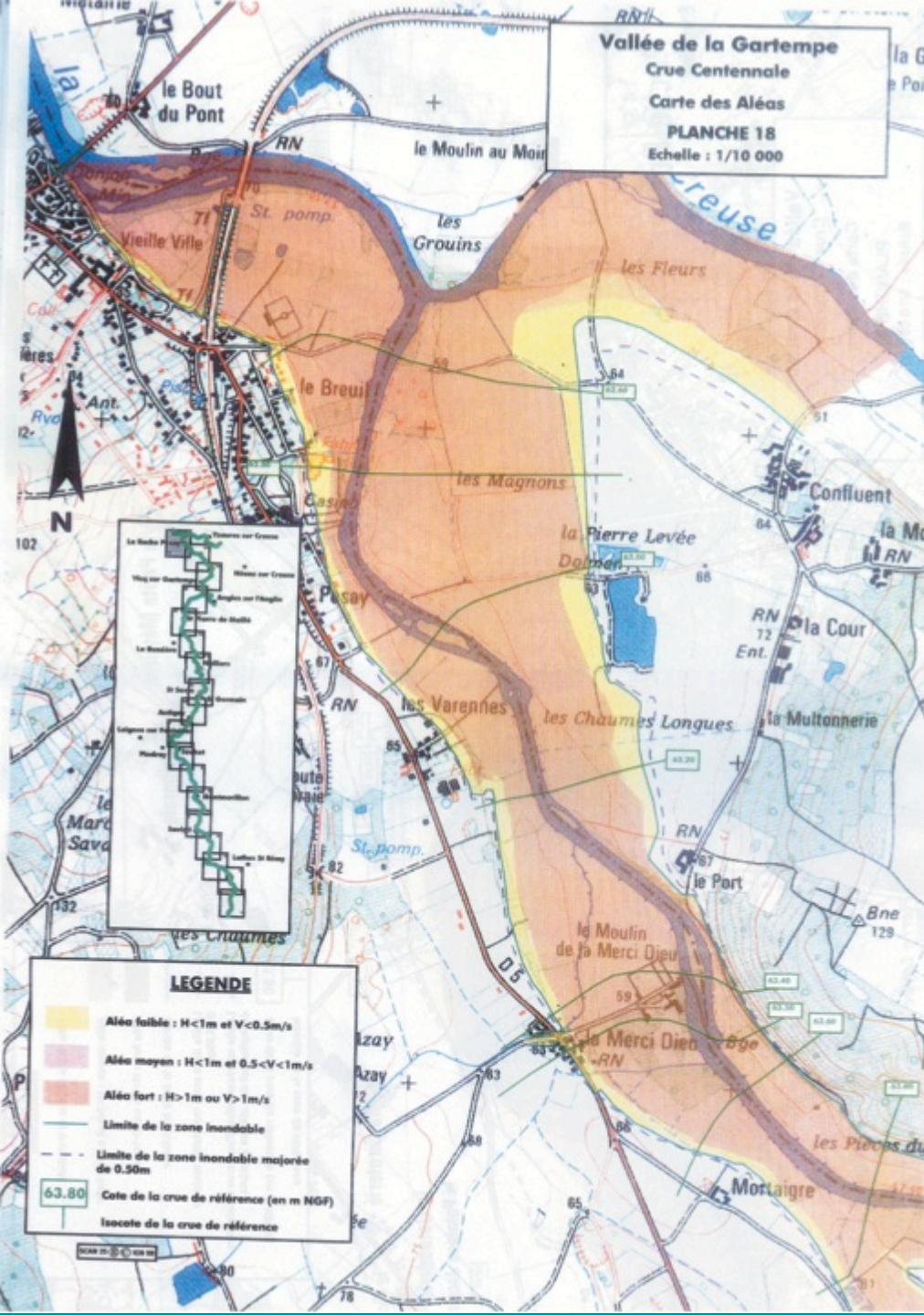
Nous considérons que l'exploitation, à la confluence de la Creuse et de la Gartempe, va étendre le lit majeur.

Les mesures prises par le SDAGE doivent s'appliquer à cette demande d'extension.

Vallée de la Gartempe

Crue centennale

Carte des aléas



Les plus hautes crues
à La Roche-Posay :

1986 : 7,30 m

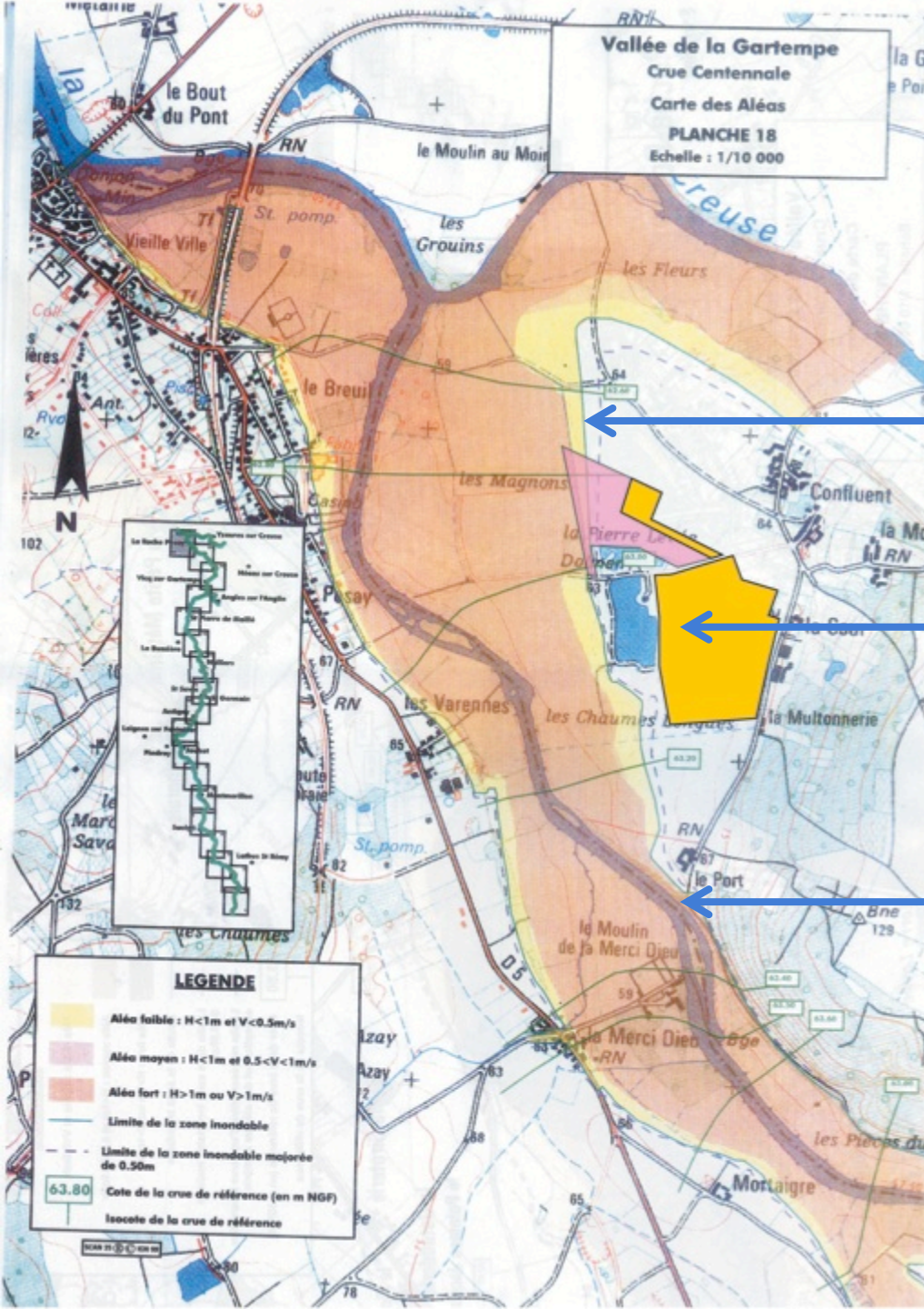
1982 : 6,45 m

Vallée de la Gartempe Crue centennale Carte des aléas

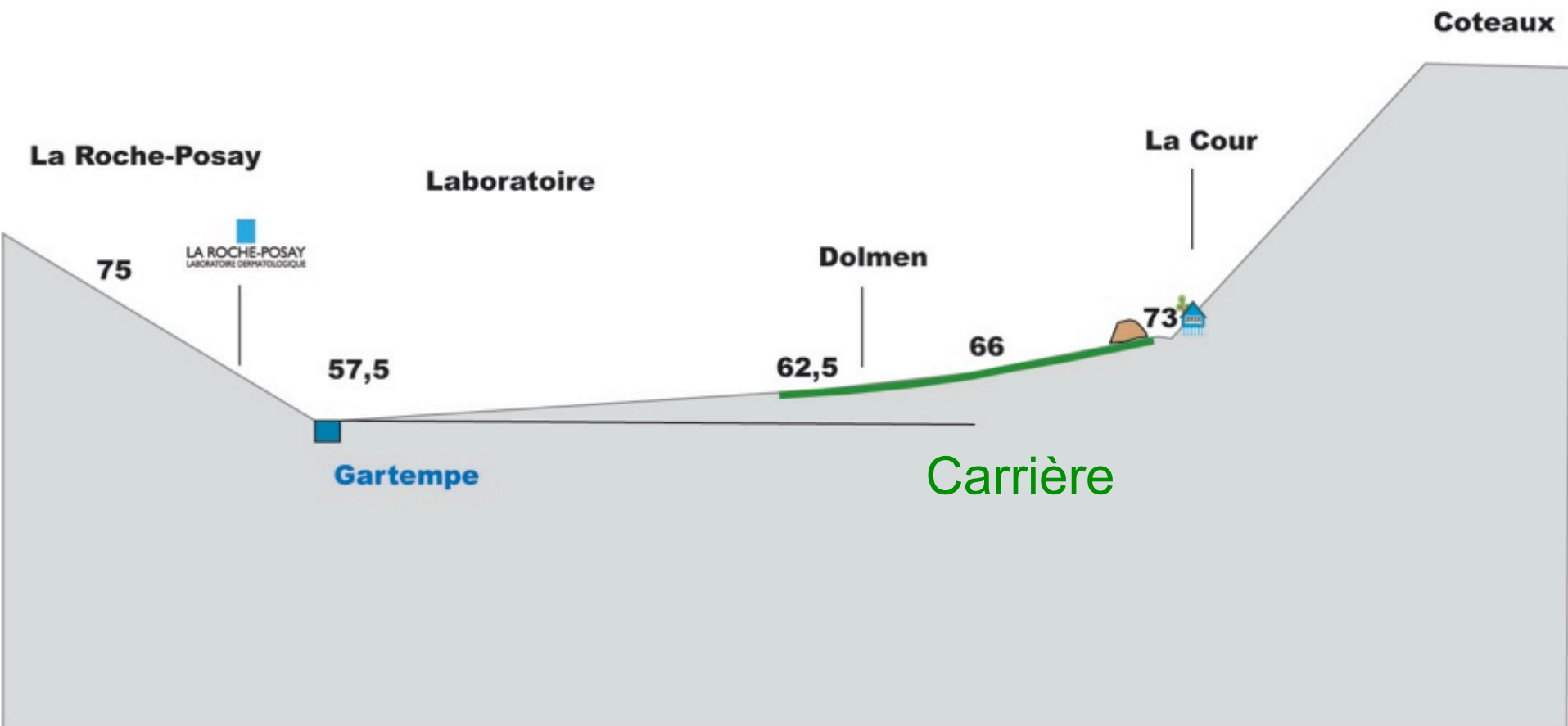
Cote haute crue : 62,50 m

Cote minimale
d'exploitation : 56 m

Cote bord rivière : 57,50 m
NGF (Nivellement
Géographique de la France)

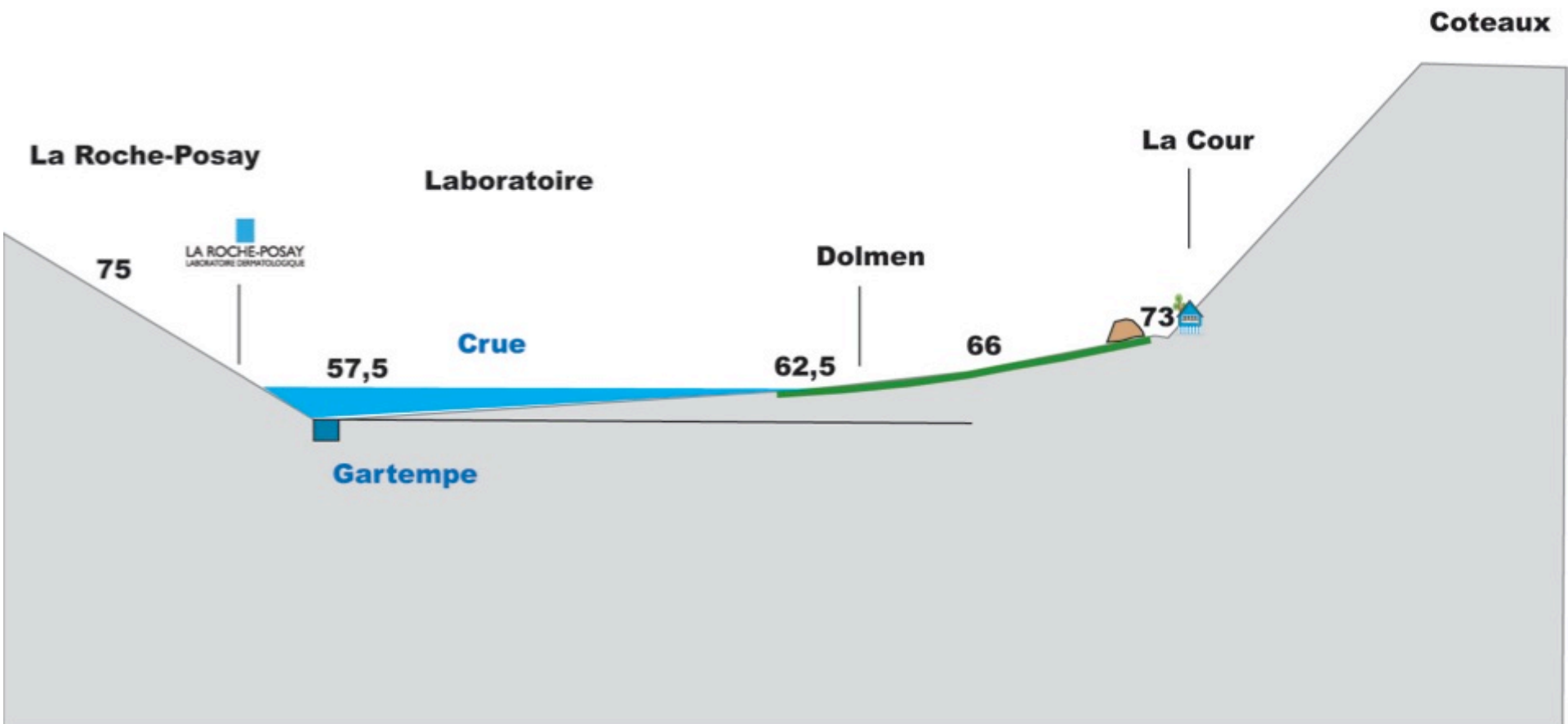


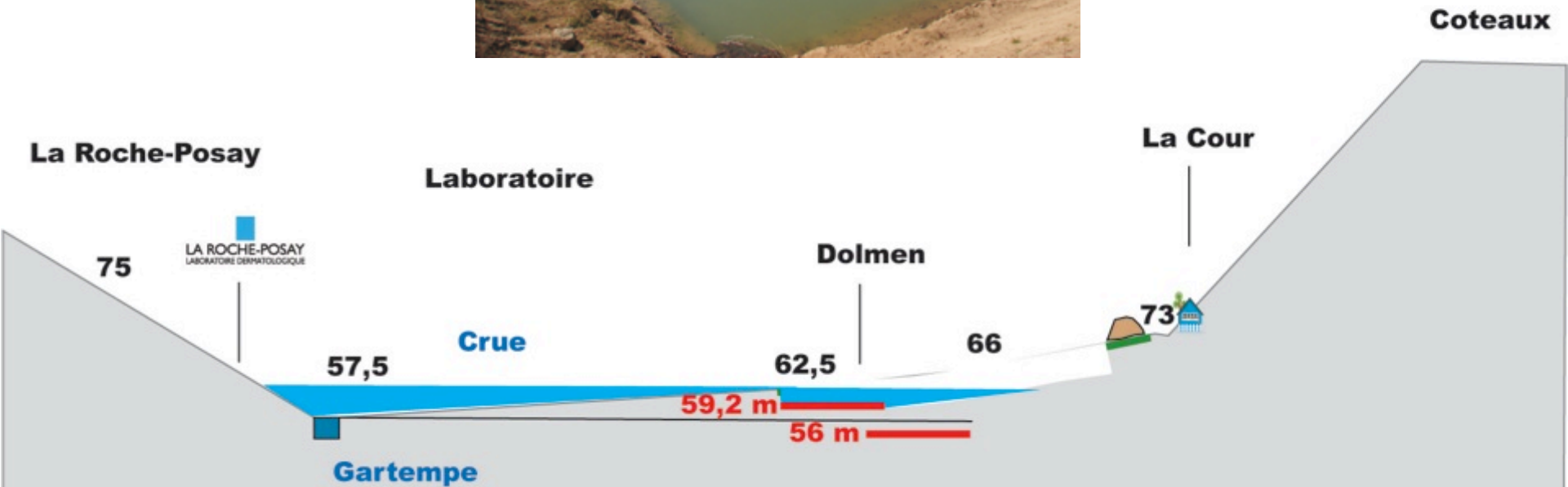
Coupe schématique de la vallée est-ouest au niveau des laboratoires de La Roche-Posay et du hameau de La Cour



Coupe schématique de la vallée est-ouest

Période de crue





Une zone à forte sensibilité environnementale

Le schéma départemental des carrières d'Indre-et-Loire classe ce secteur dans la catégorie « *Forte sensibilité environnementale – Carrières peu souhaitables sauf mesures compensatoires fortes* »

Texte du dossier

« Raison du choix : La position du site, dans une zone dépourvue de sensibilité environnementale importante et où aucun autre projet d'activités n'est envisagé » (p. 227)

Impact hydraulique

Les risques sont listés dans le dossier

- Pollution sous-sol et nappe phréatique du fait de la suppression de la protection naturelle et de l'apport de matériaux.
- Nouvelles conditions de circulation des eaux souterraines.
- Modification du régime hydraulique des terrains, eaux chargées en matières en suspension.

Impact sur la nappe



Les mesures prises n'éliminent pas les risques.

Affirmation sans preuve que les captages de La Roche-Posay ne seront pas affectés :
2 forages à Varennes
puits de Kerlouet ...

Impact sur les sources thermales

Affirmation sans preuves de l'absence d'incidence sur les eaux thermales.

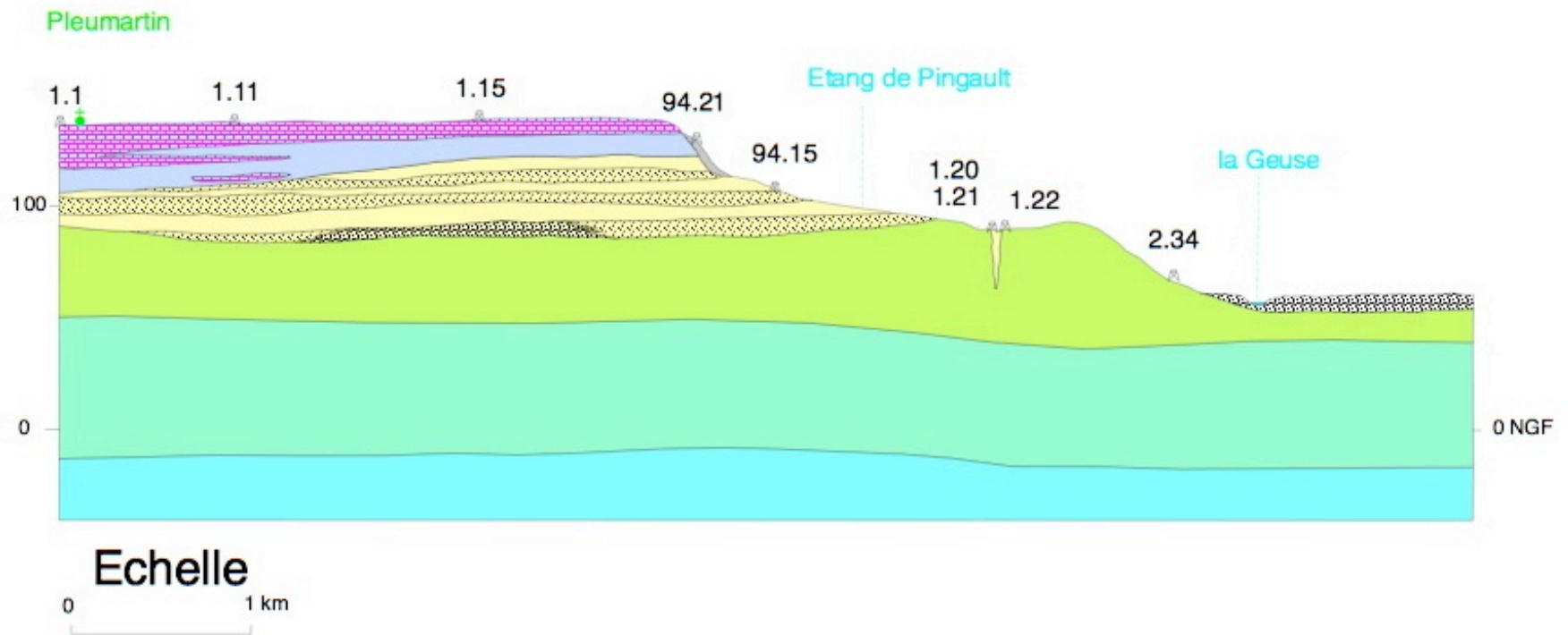
Le dossier n'a pas été soumis aux services de la Vienne ou de la Région Poitou-Charentes


Le dossier devrait comporter l'avis des organismes et instances concernées (Société Thermale, Société L'Oréal, Agence Régionale de la Santé...)

Coupe géologique – La Roche-Posay


SW


NE





 Alluvions quaternaires


 Colluvions


 Calcaire lacustre (Rupélien)


 Argiles vertes (Rupélien)


 Argiles kaoliniques (Eocène)


 Sable argileux (Eocène)

 Sable et gravier (Eocène)

 Calcaire et marnes (Turonien)

 Argile et sable (Cénomaniens)

 Calcaire (Oxfordien supé)

 Forage avec son indice



Géosciences pour une Terre

brgm

Quel impact sur la faune et la flore ?

Selon le demandeur, aucun impact sur le milieu naturel n'est à redouter. L'extraction, le concassage, les transports au milieu de la vallée seraient sans effets sur la faune ?

Il faudrait une étude sur la biodiversité.

Elle pourrait par exemple confirmer la présence des cistudes (tortue protégée). L'étude sur le statut de la Cistude d'Europe dans le département 37 en fait état (DREAL Centre).



Quel impact sur la faune et la flore ?

Exemples d'espèces à étudier :

Guépier d'Europe

Oenicdème criard

Castor

Etudier les conséquences des poussières envoyées dans la rivière : les poissons migrateurs sont sensibles à ces micro-particules.



Des fouilles archéologiques nécessaires

Le patrimoine archéologique local est riche.



Le dossier indique que des fouilles d'évaluation archéologiques seront probablement prescrites, comme cela avait été fait en 2001 par la DRAC.

Une extension qui ne profite pas à l'économie locale

La carrière existante a permis une importante activité économique locale (jusqu'à 220 emplois), reprise pas CMC, avec une extraction lente.

Elle a servi de porte d'entrée pour une exploitation industrielle sans rapport avec les besoins locaux.

Voir le procédé utilisé pour le projet de carrière à La Balière. La société Orbello s'est servi de l'entreprise Piot pour acheter des terres. Elle a maintenant absorbé cette société.

Une extension qui ne profite pas à l'économie locale

L'extraction n'apportera pas d'emploi : « La carrière actuelle nécessite 1 emploi. Le projet en prévoit 2 ou 3 ».

Un impact négatif pour les activités de tourisme hôtellerie restauration(camping, chambres d'hôtes, gîtes), et de commerce qui sont créatrices d'emploi.

Une dépréciation de l'immobilier dans les hameaux et dans le bourg

L'ignorance des investissements en cours dans ce secteur

Texte du dossier - « Raison du choix : La position du site, dans une zone (...) où aucun autre projet d'activités n'est envisagé » (p. 227)

Ne prend pas en compte les investissements dans la confluence tels que le prieuré de La Mothe, le Port...



Des dépenses de voirie qui seront supportées par la commune

Les mesures prises pour répondre aux problèmes posés par l'exploitation sont récapitulées dans un tableau, avec chiffrage du coût.

Pour la voirie, le dossier prévoit un coût de seulement 10.000 euros pour les 20 ans, soit 500 euros par an !

La route va supporter 60 000 tonnes par an, pendant 20 ans. Son entretien sera à la charge des contribuables.

Si l'enquête publique est maintenue

- **Consultez le dossier en mairie, du 29 octobre au 28 novembre (9 h-12 h, 14 h-17h, samedi 9h12h)**
278 pages + annexes
- **Ecrivez vos observations, propositions et contre-propositions :**
 - Sur le registre déposé en mairie
 - Par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie
 - A l'adresse électronique :
pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr

Si l'enquête publique est maintenue

Rencontrez le commissaire enquêteur, M. Francis Cousteau, en mairie d'Yzeures

- lundi 29 octobre de 9h00 à 12h00
- mardi 6 novembre de 14h00 à 17h00
- samedi 17 novembre de 9h00 à 12h00
- mercredi 28 novembre de 14h00 à 17h00.

Si l'enquête publique est maintenue

L'association VGCA

- Continuera à étudier le dossier en mairie (plus développé que celui en ligne).
- Demandra à rencontrer le commissaire enquêteur.
- Remettra un dossier avec l'ensemble de ses remarques.



